



La Division de statistique de l'ONU (UNSD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

QUESTIONNAIRE 2024 SUR LES STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Section: DÉCHETS

TABLE DES MATIÈRES

Recommandations	Introduction, étapes à suivre, description des tableaux
Définitions	Liste des définitions
Tableau R1	Production de déchets par origine
Tableau R2	Gestion des déchets dangereux
Tableau R3	Gestion des déchets municipaux
Tableau R4	Composition des déchets municipaux
Tableau R5	Gestion des déchets municipaux – données par agglomération
Tableau R6	Production et collecte des déchets électroniques
Tableau R7	Production de déchets alimentaires
Tableau R8	Fiche d'informations complémentaires

Section: DÉCHETS

RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

La collecte de données a lieu tous les deux ans et est une action conjointe de la Division de statistique de l'ONU et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Elle enrichit la base de données internationale des statistiques de l'environnement de la Division. La Division de statistique analysera et consolidera les données pour utilisation dans les travaux au niveau international et ces données seront mises à la disposition des usagers sur le site web de la Division de statistique.

Il est possible que, dans un même pays, les données demandées dans le questionnaire soient collectées ou compilées par différents organismes. Il est donc demandé aux instituts nationaux de statistique et aux ministères de l'environnement de rassembler, s'il y a lieu, les données provenant de différentes sources. Dans le cas de déchets dangereux, prière de consulter les correspondants de votre pays à la Convention de Bâle comme noté dans la description des tableaux. (Voir le Tableau R2 en bas).

Lorsqu'un pays a communiqué des données en réponse aux questionnaires précédents de la Division de statistique et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur les statistiques environnementales, le questionnaire de 2024 a été prérempli au moyen des données communiquées. Il est demandé aux pays d'ajouter les données des années postérieures et de vérifier la cohérence de la série chronologique.

Les définitions apparaissent dans l'ordre dans lequel les variables sont citées. Lorsque les variables sont utilisées en plusieurs endroits, les définitions correspondantes peuvent être trouvées là où les variables sont citées pour la première fois.

Il est possible de se procurer le fichier correspondant au présent questionnaire à l'adresse suivante :

<https://unstats.un.org/unsd/envstats/questionnaire>

Les données issues des collectes de données précédentes sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://unstats.un.org/unsd/envstats/indicators>

La gestion des déchets est un élément déterminant pour l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Les objectifs premiers de la gestion des déchets sont les suivants:

- Réduction de la toxicité et du volume des déchets produits dans les différents procédés de production et de consommation;
- Hausse de la proportion de déchets valorisés;
- Gestion selon des méthodes écologiquement rationnelles des déchets rejetés dans l'environnement.

L'objectif du présent questionnaire est d'obtenir des données cohérentes afin de disposer d'informations fiables et de discerner les tendances touchant:

- La proportion des déchets produite par les activités économiques et par les ménages;
- La production et le traitement des déchets dangereux;
- La composition, la production, la collecte et le traitement des déchets municipaux;
- La production et la collecte de déchets électroniques.
- La production de déchets alimentaires.

Changements par rapport au Questionnaire UNSD/PNUE 2022 sur les statistiques de l'environnement:

Tableau R7 : Production de déchets alimentaires est un nouveau tableau. Ce tableau demande des données pour les variables concernant le gaspillage alimentaire généré au niveau national. Il existe un intérêt significatif pour la collecte de statistiques sur ce sujet au niveau international et conformément à la demande d'indicateurs des Objectifs de développement durable.

ÉTAPES À SUIVRE

Indiquer en haut de chaque tableau l'institution à contacter.

Les tableaux sont préremplis au moyen des données communiquées dans les questionnaires précédents de la Division de statistique et du PNUE. Vérifier les données préremplies et mettre à jour dans le tableau si possible. Vérifier les notes préremplies et les rectifier si nécessaire.

Si nécessaire, inclure des notes pour communiquer des informations supplémentaires sur les données. Donner à chacune des notes un code dans l'ordre alphabétique (A, B, C... par ex.) dans la première colonne située à droite des données et dans la section « Notes » en-dessous de chaque tableau. Ecrire les explications dans la colonne de texte des notes en regard des codes correspondants. S'il y a de fortes fluctuations des données dans les séries chronologiques, ajouter des notes pour expliquer les grands changements. Fournir le plus possible d'informations dans les notes, pour chaque valeur, sur la source des données et la méthode de collecte.

Sur la base des définitions fournies, remplissez les tableaux autant que possible (voir la Fiche de Définitions). Si une définition ou une méthodologie différente a été utilisée, expliquer la différence dans une note de bas ou fournir la définition et/ou la méthodologie appliquée dans la Fiche d'information Complémentaire (R7).

S'il n'y a pas de données disponibles pour les années demandées dans les différents tableaux, fournir les données que vous pourriez avoir pour d'autres années et ajouter une note précisant à quelle année correspondent les données.

Si les données demandées ne sont pas disponibles, laisser la cellule vide. Si la variable demandée n'est pas applicable à votre pays (le phénomène n'a pas de pertinence), ou si la valeur est inférieure à la moitié de l'unité de mesure, indiquer « 0 » dans la cellule.

Communiquer les données dans l'unité indiquée.

Joindre tout document ou référence susceptible d'aider la Division de statistique à comprendre les données.

Après avoir rempli chaque tableau avec les données demandées, vérifier les cellules qui seraient signalées (en rouge) pour une vérification de cohérence dans la section de validation des données située à côté de chaque tableau.

Nous contacter : ne pas hésiter à contacter la Division de statistique si vous avez des questions qu'elles soient.

Par la poste: UN Statistics Division, Environment Statistics Section, DC2 -1516, 2 United Nations Plaza, New York, New York, 10017, USA

Par courriel: envstats@un.org

DESCRIPTION DES TABLEAUX

Dans nombre de pays, il n'y a pas de données ou d'estimations détaillées sur les quantités totales de déchets produits par les différentes activités humaines ou économiques. Les statistiques y sont plutôt axées sur certains types de déchets ou de matières rejetées qui sont hautement prioritaires pour la gestion de déchets.

Dans certains pays, les statistiques sur les déchets ne sont disponibles qu'au niveau sous-national (régional, provincial et état) ou des agglomérations. S'il n'y a pas de données au niveau national, indiquer les données par région ou agglomération et ajouter une note précisant la couverture des données.

Tableau R1: Production de déchets par origine

Les données demandées dans ce tableau concernent la quantité totale de déchets (aussi bien non dangereux que dangereux) survenant dans le pays durant l'année (ligne 8) et sa distribution parmi des catégories diverses des différentes activités économiques et par les ménages (lignes 1 à 7).

La ventilation suit la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) Révision 4 :

<https://unstats.un.org/unsd/publications/catalogue?selectID=396>

La quantité portée en regard de « Total des déchets produits » (ligne 8) doit être égale à la somme des quantités de déchets indiquées pour les différents secteurs d'activité et les ménages. Les exceptions suivantes concernent cette règle:

1) Si les données (ou estimations) sont disponibles pour l'ensemble des déchets produits ou sont pas du tout disponibles ou encore disponibles partiellement, selon la répartition demandée dans le tableau, prière de fournir les données pour le "Total des déchets produits" (linge 8) et toutes les catégories qui sont applicables.

2) Si les données (ou estimations) ne sont pas disponibles pour l'ensemble des déchets produits mais seulement pour des catégories de déchets sélectionnés (lignes 1-5), prière de fournir des données appropriées pour ces catégories et ne pas remplir la ligne 8.

Pour 'Autres activités économiques, à l'exception de celles qui relèvent de la Division 38 de la CITI (ligne 6) prière d'ajouter des notes de page détaillées sous le tableau.

Prière de noter que les déchets produits par les activités de la Division 38 de la CITI (Collecte des déchets, activités de traitement et d'évacuation; récupération des matières) sont considérés comme des sources secondaires – des résidus de matériaux provenant des opérations de récupération et d'évacuation telles que l'incinération et mise en compost de résidus. Pour éviter les doubles comptages, les déchets produits par les activités de la Division 38 de la CITI sont à exclure de ce tableau.

Tableau R2: Gestion des déchets dangereux

Les déchets dangereux désignent ici les catégories de déchets soumis à contrôle en vertu de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (art. 1.1 et annexe I) (URL: <http://www.basel.int/text/con-f.pdf>). S'il n'y a pas de données disponibles correspondant aux catégories de la Convention, on pourra donner les volumes selon les définitions nationales, en ajoutant une note pour le signaler. Si tel est le cas, donner des informations sur les définitions et les classifications nationales dans la fiche d'informations complémentaires. Dans le but de promouvoir à l'harmonisation des données transmises à la Convention de Bâle et à la Division de statistique de l'ONU/Programme des Nations Unies pour l'Environnement, prière de consulter les correspondants de votre pays à la Convention de Bâle. La liste des correspondants est disponible à:

<http://www.basel.int/Countries/CountryContacts/tabid/1342/Default.aspx>

Les stocks de déchets dangereux sont l'ensemble de déchets dangereux attendant d'être traité ou évacués. Les déchets dangereux sont souvent entreposés avant leur traitement ou leur évacuation. Une partie des déchets dangereux peut ne pas être traitée ou évacuée l'année où ils ont été produits. À la fin de l'année, ce volume de déchets dangereux non traité ou évacué s'ajoutera au stock de déchets dangereux à traiter ou évacuer les années suivantes. En outre, une partie des déchets dangereux produits peut être exportée vers d'autres pays pour traitement. Des pays peuvent aussi avoir importé des déchets dangereux, pour traitement ou évacuation. « Stock de déchets dangereux au début de l'année » + « Déchets dangereux produits au cours de l'année » + « Déchets dangereux importés au cours de l'année » – « Déchets dangereux exportés au cours de l'année » – « Déchets dangereux traités ou évacués au cours de l'année » = « Stock de déchets dangereux à la fin de l'année ».

En principe, la somme des volumes de déchets dangereux comptabilisés comme « recyclés » + « incinérés » + « mis en décharge » + « autres » doit être égale au volume des « déchets dangereux traités ou évacués au cours de l'année ». Néanmoins, comme il peut y avoir double comptage à cause des quantités de déchets secondaires (résidus d'incinération mis en décharge, par ex.), il peut arriver que la somme soit supérieure aux quantités à gérer.

Tableau R3: Gestion des déchets municipaux

Ce tableau ne traite que des déchets municipaux. La quantité totale de "déchets municipaux collectés" représente la part qui est effectivement collectée/prélevée des particuliers ou autres sources par ou pour les municipalités (par des entreprises publiques ou privées).

Une partie des déchets municipaux peut être exportée vers d'autres pays pour traitement. Les pays peuvent aussi importer des déchets municipaux pour traitement ou élimination. La quantité de "déchets municipaux gérés dans le pays" peut donc être calculée de la manière suivante : "déchets municipaux produits dans le pays" - "déchets municipaux exportés" + "déchets municipaux importés".

En principe, la somme des volumes comptabilisés comme « recyclés » + « incinérés », + « mis en décharge » + « autres » doit être égale au volume des « déchets municipaux gérés dans le pays ». Néanmoins, comme il peut y avoir double comptage à cause des quantités de déchets secondaires (résidus d'incinération mis en décharge, ou résidus de mise en compost qui sont incinérés, par ex.), il peut arriver que la somme soit supérieure aux quantités à gérer.

Le « pourcentage de la population totale desservie par les services municipaux d'enlèvement des déchets » est généralement estimé sur la base du pourcentage des adresses de la municipalité où les déchets sont collectés. Il est exprimé en pourcentage de la population permanente totale. De même, la population permanente urbaine desservie est exprimée en pourcentage de la population permanente urbaine totale, et la population permanente rurale desservie en pourcentage de la population permanente rurale totale. Appliquer la définition nationale de la population « urbaine » et « rurale ».

Les formules du « pourcentage de la population (totale, urbaine, rurale) desservie par les services municipaux d'enlèvement des déchets » peut s'exprimer comme suit :

$$P_{\text{total}} = T_d / T = (U_d + R_d) / (U + R),$$

$$P_{\text{urbaine}} = U_d / U,$$

$$P_{\text{rurale}} = R_d / R,$$

avec T_d = Population totale desservie, T = Population permanente totale, U_d = Population urbaine desservie,

U = Population permanente urbaine, R_d = Population rurale desservie, R = Population permanente rurale.

La relation entre ces trois valeurs est normalement $P_{\text{rurale}} < P_{\text{totale}} < P_{\text{urbaine}}$.

Tableau R4: Composition des déchets municipaux

Les déchets municipaux sont composés d'un mélange de différents matériaux. En général, la composition des déchets municipaux est déterminée par l'analyse granulométrique d'échantillons de déchets. Le tableau concerne les pourcentages, dans les déchets municipaux mélangés, des principaux groupes de matériaux présents. Si seule la composition des ordures ménagères est disponible, fournir cette information dans une note.

Tableau R5: Gestion des déchets municipaux – données par agglomération

Le but de ce tableau est de fournir une vue d'ensemble de la collecte, du traitement et de l'élimination des déchets municipaux au niveau local. Les pays sont invités à communiquer des données sur les villes les plus peuplées du pays. N'hésitez pas à copier ce tableau si vous pouvez fournir des données sur plus de villes.

Tableau R6: Production et collecte des déchets électroniques

Ce tableau recueille des données intégrales sur la production et la collecte des déchets électroniques. Les déchets électroniques désignent tous les équipements électriques et électroniques (EEE) et leurs composants qui sont considérés comme déchets par le propriétaire sans l'intention de les réutiliser. Dans ce tableau, les déchets électroniques sont classés en groupes : gros équipements ; écrans, moniteurs, et équipements ayant des écrans ; les équipements d'échangeur de chaleur ; les petits déchets électroniques (comprenant les lampes, petits équipements et les petits équipements d'informatiques et de télécommunications). C'est la première tentative pour la collecte de statistiques pour les déchets électroniques dans leurs catégories raffinées.

Tableau R7: Production de déchets alimentaires

Ce tableau demande des données sur les déchets alimentaires générés dans le pays au cours des différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement (commerce de détail, restauration, ménages), ainsi que sur les parties comestibles des déchets alimentaires générés au cours de l'année. D'autres définitions des termes utilisés dans le tableau R7 et la méthodologie de mesure du gaspillage alimentaire sont disponibles dans le rapport 2024 du PNUE sur l'indice du gaspillage alimentaire :

<https://www.unep.org/resources/publication/food-waste-index-report-2024>

La répartition des déchets alimentaires générés tout au long de la chaîne d'approvisionnement est harmonisée avec la Classification internationale type des industries de toutes les branches d'activité économique. Les étapes de la chaîne d'approvisionnement ne couvrent pas toutes les divisions de la CITI, mais seulement certaines d'entre elles. CITI Révision 4:

https://unstats.un.org/unsd/classifications/Econ/Download/In%20Text/ISIC_Rev_4_publication_English.pdf

Veillez fournir des données sur le gaspillage alimentaire généré (lignes 1 à 8) qui sont actuellement disponibles dans le pays, selon les codes CITI, et donner des informations supplémentaires dans les notes de bas de page. Les lignes 1, 2, 3 et 4 sont les priorités pour la communication des données de l'indicateur 12.3.1(b) des ODD pour les États membres (correspondant au niveau 2 du rapport sur l'indice du gaspillage alimentaire). Pour plus de références sur les métadonnées de l'indicateur 12.3.1(b) des ODD, veuillez consulter :

<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-12-03-01B.pdf>

Tableau R8: Fiche d'informations complémentaires

Fournir les définitions nationales des déchets, des déchets dangereux et des déchets municipaux si elles sont différentes des définitions données par la Division de statistique de l'ONU, et toute information supplémentaire pouvant aider à interpréter les données communiquées, telle que méthodes d'enquête utilisées, appréciation de qualité des données, etc.

Les pays sont aussi encouragés à fournir ou à joindre toute source d'information complémentaire telle que des adresses de sites Internet, des publications, des résultats d'enquêtes, etc., concernant le domaine des déchets, en particulier s'ils rencontrent des difficultés pour remplir le questionnaire.

Section: DÉCHETS

Liste des définitions

Classification industrielle

Le présent questionnaire a pour objectif de rassembler des données sur les quantités totales de déchets (dangereux ou non) issues de diverses activités économiques ou produites par les ménages. La répartition sectorielle suit la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rév. 4). Pour la classification complète, voir:

<https://unstats.un.org/unsd/publications/catalogue?selectID=396>

Code(s) de la CITI	Catégorie de la CITI	CITI Rév. 4
A 01-03	Agriculture, sylviculture et pêche	Par agriculture, sylviculture et pêche , on entend la production animale et végétale, la chasse et les activités de services qui lui sont associées, l'exploitation forestière et le bûcheronnage, et enfin la pêche et l'aquaculture. Cette section comprend l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales et couvre également les activités relatives aux cultures, à l'élevage et à la reproduction des animaux, à l'exploitation du bois et des autres ressources végétales, et enfin aux ressources animales - dans leur milieu naturel ou dans une exploitation agricole- et aux produits animaliers.
B 05-09	Activités extractives	Par activités extractives , on entend l'extraction de substances habituellement rencontrées sous forme d'agglomérats solides (charbon et minerais), de liquides (pétrole) ou de gaz (gaz naturel). L'extraction peut être effectuée selon différentes méthodes tout comme l'extraction souterraine, à ciel ouvert, par forage ou dans les fonds océaniques...etc. Cette section comprend également des activités supplémentaires visant à préparer les matières extraites pour la vente et qui sont par ailleurs souvent transportées par l'extracteur et/ou une autre entité en dehors des lieux de travail.
C 10-33	Activités de fabrication	Par activités de fabrication , on entend la transformation des matériaux, des substances ou des composants en nouveaux produits, par le biais de procédés physiques ou chimiques. Les matériaux, substances ou composants qui sont transformés sont des matières brutes issues de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche ou de l'extraction minière ou des produits résultant d'autres activités manufacturières. Cette catégorie englobe également les modifications substantielles, la rénovation ou la reconstruction dont certains biens peuvent être affectés.
D 35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	Cette section couvre la distribution d'électricité, de gaz naturel, de vapeur, d'eau chaude, etc., au moyen d'une infrastructure permanente (réseau) de lignes, canalisations et de conduites. La taille du réseau n'est pas un facteur déterminant; cette section couvre également la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude, etc., aux zones industrielles et dans les immeubles résidentiels. Cette section porte donc sur le fonctionnement des services chargés de produire, le gaz ou l'électricité et d'en administrer la distribution. Elle porte aussi sur la distribution de vapeur et sur la climatisation. Est exclue l'exploitation des installations chargées de la distribution d'eau et de l'évacuation des eaux usées, voir 36, 37. Est exclu également le transport du gaz par gazoducs (sur de longues distances).
E 38	Collecte des déchets, activités de traitement et d'évacuation; récupération des matières	Cette division couvre la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. Elle couvre aussi le transport local des déchets et l'exploitation des installations de récupération des déchets (celles qui trient les substances récupérables d'un ensemble de déchets).
F 41-43	Construction	Par construction , on entend la construction générale et les activités liées à la construction spécialisée (bâtiments et ouvrages du génie civil). Cela recouvre les nouveaux chantiers, les réparations, ajouts et transformations, la construction de bâtiments et structures préfabriqués et les installations provisoires.

47	Commerce de détail à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	Cette division couvre la revente (vente sans transformation) essentiellement au grand public, d'articles neufs et usagés pour la consommation ou l'utilisation personnelle ou domestique, les boutiques, grands magasins, éventaires, maisons de vente par correspondance, camelots et colporteurs, coopératives de consommateurs, etc. Le commerce de détail est classé tout d'abord par type de point de vente (commerces de détail en magasins : groupes 471 à 477; commerces de détail autres qu'en magasins : groupes 478 et 479). Le commerce de détail en magasins comprend la vente au détail d'articles d'occasion (classe 4774). Dans le commerce de détail en magasins, on distingue entre vente au détail en magasins spécialisés (groupes 472 à 477) et en magasins non spécialisés (groupe 471). Les groupes ci-dessus sont encore subdivisés en fonction de la gamme d'articles vendus. Les ventes autrement qu'en magasin sont subdivisées en fonction du type de commerce, par exemple vente au détail sur éventaires et marchés (groupe 478), et autres ventes au détail autrement qu'en magasin, par exemple vente par correspondance, porte à porte, distributeurs automatiques, etc. (groupe 479). Les produits et articles classés dans cette division sont limités à ce que l'on appelle les biens de consommation. En conséquence, certains produits ne sont normalement pas classés dans le commerce de détail, par exemple les céréales, les minerais, les machines et matériels industriels, etc. Sont également rangés dans cette division les établissements qui exposent en magasin et vendent au public des marchandises telles que machines à écrire, articles de papeterie, peinture ou bois d'œuvre, même si les produits vendus ne sont pas uniquement destinés à être consommés par des particuliers ou des ménages. Dans certains cas, les biens peuvent subir une certaine transformation, mais celle-ci ne doit revêtir qu'un caractère auxiliaire au commerce (par exemple le tri ou le reconditionnement de marchandises, l'installation d'équipements ménagers, etc.). Dans cette division entrent aussi la vente au détail par des commissionnaires, les activités des établissements de vente au détail, aux enchères.
49	Transports terrestres, transport par conduites	Cette division couvre les activités de transports terrestres de voyageurs et de marchandises par route et par rail, ainsi que le transport de marchandises par conduites.
50	Transports par eau	Cette division couvre le transport, même régulier, de voyageurs ou de marchandises par eau. Y entrent également l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs, de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme, de bacs, de bateaux-taxis, etc. Bien que le lieu soit un indicateur de séparation entre transport par mer ou par voies navigables intérieures, le facteur déterminant est le type de bateau utilisé. Tous les transports maritimes entrent dans le groupe 501 tandis que les transports utilisant d'autres types de bateau entrent dans le groupe 502.
51	Transports aériens	Cette division couvre le transport aérien ou spatial de voyageurs et de marchandises.
52	Magasinage et activités annexes des transports	Cette division couvre les activités de magasinage et d'appui au transport telles que l'exploitation d'infrastructures des transports (par exemple : aéroports, ports, tunnels, ponts, etc.), les activités d'agences de transport et de manutention.
55	Hébergement	Cette division couvre la fourniture d'hébergement de courte durée à des visiteurs et autres voyageurs. Elle inclut également la fourniture d'hébergement à long terme pour étudiants, travailleurs, etc. Certaines unités se limitent à l'hébergement tandis que d'autres assurent à la fois le gîte, le couvert ainsi que des aménagements de loisirs.
56	Activités de services de restauration et de consommation de boissons	Cette division comprend les activités de services de restauration et de boissons qui fournissent des repas complets ou des boissons pour une consommation immédiate. Il peut s'agir soit de restaurants classiques, de restaurants en libre service ou servant des plats à emporter, soit de comptoirs permanents ou temporaires avec ou sans places assises. Le facteur déterminant de la classification est le fait que les repas conviennent pour une consommation immédiate, et non pas le type d'installation qui les offre.

Q 84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	Cette section couvre des activités de caractère gouvernemental, normalement menées par l'administration publique. Elle porte sur la promulgation et l'interprétation de lois et leurs dispositions réglementaires ainsi que sur l'administration de programmes correspondants, les activités législatives, fiscales, la défense nationale, l'ordre public et la sécurité, les services d'immigration, les affaires étrangères et l'administration de programmes gouvernementaux. Cette section comprend en outre les activités de sécurité sociale obligatoire.
P 85	Éducation	Cette section couvre l'enseignement à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, dispensé oralement ou par écrit ainsi que par la radio et la télévision ou d'autres moyens de communication. Elle comprend l'enseignement par différentes institutions dans le système scolaire régulier, à ses différents niveaux, de même que les programmes de formation des adultes, alphabétisation, etc. Les écoles militaires, les activités éducatives des prisons, etc., à leurs niveaux respectifs, sont également rangées dans cette section. Pour chaque niveau d'enseignement, les classes comprennent l'enseignement spécial pour les handicapés physiques ou mentaux.

Définitions

Tableau	Terme	Définitions
	Déchets	Matériaux qui ne sont pas des produits premiers (c'est-à-dire fabriqués pour être mis sur le marché), ne sont plus d'aucune utilité pour le producteur, que ce soit à des fins de production, de transformation ou de consommation, et qu'il rejette, ou qu'il a l'intention ou est obligé de rejeter. Sont exclus : les résidus directement recyclés ou réutilisés à l'endroit (c'est-à-dire dans l'établissement) où ils ont été produits, et les déchets directement évacués dans l'eau ou l'atmosphère comme eaux usées ou pollution atmosphérique.
R1, 1	Déchets issus de l' agriculture, de la sylviculture et de la pêche (CITI 01-03)	Déchets de l'exploitation agricole et forestière et des activités de pêche. Le fumier utilisé comme amendement organique est à exclure; seuls les excédents de fumier doivent être comptés. Cette catégorie fait référence aux divisions 01 et 03 de la CITI.
R1, 2	Déchets issus des activités extractives (CITI 05-09)	Tous les déchets issus des activités extractives. Cette catégorie fait référence aux divisions 05 à 09 de la CITI.
R1, 3	Déchets issus des activités de fabrication (CITI 10-33)	Tous les déchets issus des industries manufacturières. Cette catégorie fait référence aux divisions 10 à 33 de la CITI.
R1, 4	(Déchets issus de) l' approvisionnement en électricité, en gaz, en vapeur, ou en climatisation (CITI 35)	Tous les déchets issus de l'approvisionnement en électricité, en gaz et en vapeur, et de l'offre d'eau chaude et de climatisation. Les déchets issus de la production d'énergie nucléaire ne relèvent pas de cette catégorie. Cette catégorie fait référence à la division 35 de la CITI.
R1, 5	Déchets issus des activités de construction (CITI 41-43)	Déchets issus des activités de construction. Cette activité fait référence aux divisions 41 à 43 de la CITI.
R1, 6	(Déchets issus) d' autres activités économiques, à l'exclusion de celles qui relèvent de la Division 38 de la CITI	Tous les déchets provenant de toutes les autres activités économiques non spécifiées précédemment, à l'exception des activités relevant de la Division 38 de la CITI. Cette catégorie concerne les déchets produits par les activités relevant des divisions 36, 37, 39, et 45 à 99 de la CITI.
R1, 7	Déchets issus des Ménages	Déchets généralement générés lors des activités ordinaires des foyers.
R2, R3 & R5	Gestion des déchets	La collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, y compris la surveillance des sites d'élimination.
R2	Déchets dangereux	Les déchets dangereux sont ceux régis par la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (article 1.1 et annexe I).
R2, 6; R3, 8 & R5, 7	Déchets recyclés	Tout retraitement de matières dans un processus de production qui le dévie du flux de déchets, à l'exception de la réutilisation comme combustible. Le recyclage pour le même type de produit et le recyclage pour d'autres objectifs sont à inclure. Le recyclage des matériaux sur place, c'est-à-dire dans les installations industrielles où ils ont été produits, est à exclure.
R2, 7; R3, 10 & R5, 9	Déchets incinérés	La combustion contrôlée de déchets avec ou sans récupération d'énergie.
R2, 8; R3, 11 & R5, 10	Incinération permettant de récupérer de l'énergie	Incinération qui génère l'énergie thermique utilisée dans la production de vapeur, d'eau chaude ou d'énergie électrique.
R2, 9; R3, 12 & R5, 11	Mise en décharge	Le placement final des déchets sur ou dans la terre d'une manière contrôlée ou non. La définition couvre aussi bien la mise en décharge dans des sites internes (c'est-à-dire où un producteur de déchets procède lui-même à l'élimination des déchets sur le lieu de production) qu'externes.

R2, 10	Autres (traitement/élimination des déchets dangereux)	Tout traitement final ou élimination autre que le recyclage, l'incinération et la mise en décharge, par exemple le traitement physique/chimique, le traitement biologique, le rejet en milieu aquatique et le stockage permanent.
R3, R4 & R5	Déchets municipaux	Les déchets municipaux, collectés par les municipalités ou pour leur compte par des entreprises publiques ou privées, comprennent les déchets produits par les ménages, les commerçants et artisans, les petites entreprises, les immeubles de bureaux et les institutions (écoles, hôpitaux, bâtiments des administrations publiques). Entrent également dans la définition les déchets encombrants (électroménager, vieux meubles, matelas, etc.) et les déchets par certains services municipaux, tels que les déchets résultant de l'entretien des jardins et espaces verts, de la voirie (nettoyage des rues, contenu des poubelles publiques, déchets de marché) s'ils sont gérés en tant que déchets. La définition exclut les déchets issus du réseau d'assainissement municipal et du traitement des eaux usées, et les déchets de construction et de démolition municipaux.
R3, 1 & R5, 2	Déchets municipaux produits	Somme du montant de déchets municipaux collectés et du montant estimé de déchets municipaux des zones non desservies par un service de ramassage des déchets municipaux.
R3, 4 & R5, 6	Quantité totale de déchets municipaux collectés	Déchets municipaux collectés par ou pour les municipalités, y compris ceux collectés par le secteur privé. Cette catégorie comprend les déchets mélangés, et les fractions collectées séparément dans le cadre d'opérations de récupération (par collecte porte à porte ou apport volontaire).
R3, 7	Déchets municipaux à gérer dans le pays	Les quantités de déchets municipaux collectés dans le pays, c'est-à-dire les quantités exportées en vue de leur traitement ou de leur élimination + les quantités importées en vue de leur traitement ou de leur élimination.
R3, 9 & R5, 8	Déchets compostés	Processus biologique qui consiste à faire subir une décomposition anaérobie ou aérobie à des déchets biodégradables et qui résulte en un produit qui est valorisé et qui peut servir à rendre le sol plus fertile.
R3, 13 & R5, 12	Mise en décharge contrôlée	Placement final des déchets sur ou dans la terre dans une décharge contrôlée.
R3, 14 & R5, 13	Autres installations de traitement/élimination des déchets	Tout traitement final ou élimination autre que le recyclage, le compost, l'incinération et la mise en décharge, par exemple le rejet en milieu aquatique et le stockage permanent.
R3, 15-17 & R5, 3	Population (totale, urbaine, rurale) desservie par les services municipaux d'enlèvement des	Proportion de la population permanente totale, urbaine et rurale, desservie par les services municipaux d'enlèvement régulier des déchets, par rapport à la population permanente totale, urbaine et rurale, respectivement, du pays ou de l'agglomération.
R6, 1	Déchets électroniques	Les déchets électroniques désignent tous les équipements électriques et électroniques (EEE) et leurs composants qui ont été jetés par le propriétaire en tant que déchets sans intention de réutilisation.

Section: DÉCHETS

Pays : _____

Institution : _____

Tableau R1: Production de déchets par origine

Si la valeur passe au rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Ligne	Catégorie	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Agriculture, sylviculture et pêche (CITI 01-03)	1000 t																						
2	Activités extractives (CITI 05-09)	1000 t																						
3	Activités de fabrication (CITI 10-33)	1000 t																						
4	Approvisionnement en électricité, en gaz, en vapeur, ou en climatisation (ISIC 35)	1000 t																						
5	Construction (CITI 41-43)	1000 t																						
6	Autres activités économiques, à l'exception de celles qui relèvent de la Division 38 de la CITI	1000 t																						
7	Les ménages	1000 t																						
8	Total des déchets produits (=1+2+3+4+5+6+7)	1000 t																						

Notes:

- Les déchets produits par une activité économique comprennent tous les types de déchets produits par les unités économiques relevant de cette activité. Pour plus de détails, prière de se référer à la description du Tableau R1 de la Section des recommandations.
- **Si les données demandées ne sont pas disponibles, laisser la cellule vide. Si la variable demandée n'est pas applicable à votre pays (le phénomène n'a pas de pertinence), ou si la valeur est inférieure à la moitié de l'unité de mesure, indiquer « 0 » dans la cellule.**
- Prière de fournir dans la section des Notes sous le tableau, des informations sur la source et la méthodologie de collecte des données pour les valeurs indiquées, par exemple les méthodes d'estimation (le cas échéant), et le genre des sources d'origine (c'est-à-dire: enquêtes, dossiers administratifs).

Section: DÉCHETS

Pays : _____

Institution : _____

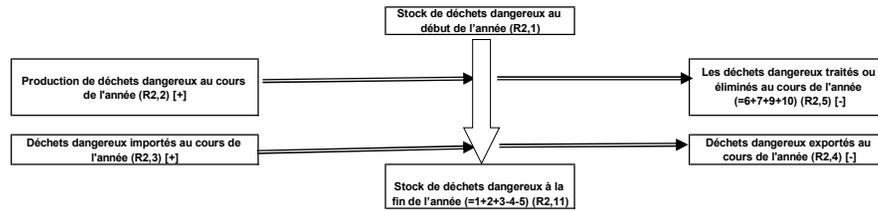
Tableau R2: Gestion des déchets dangereux

Si la valeur passe au rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Ligne	Catégorie	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Stock de déchets dangereux au début de l'année	tonnes																						
2	Production de déchets dangereux au cours de l'année	tonnes																						
3	Déchets dangereux importés au cours de l'année	tonnes																						
4	Déchets dangereux exportés au cours de l'année	tonnes																						
5	Les déchets dangereux traités ou éliminés au cours de l'année (=6+7+9+10)	tonnes																						
6	dont: Recyclés	tonnes																						
7	Incinérés	tonnes																						
8	dont: avec récupération d'énergie.	tonnes																						
9	Mis en décharge	tonnes																						
10	Autres (veuillez préciser dans les commentaires)	tonnes																						
11	Stock de déchets dangereux à la fin de l'année (=1+2+3-4-5)	tonnes																						

Notes:

- Veuillez noter que l'unité de mesure dans ce tableau est la "tonne" (métrique tonne).
- Si les données demandées ne sont pas disponibles, laisser la cellule vide. Si la variable demandée n'est pas applicable à votre pays (le phénomène n'a pas de pertinence), ou si la valeur est inférieure à la moitié de l'unité de mesure, indiquer « 0 » dans la cellule.
- Prière de fournir dans la section des Notes sous le tableau, des informations sur la source et la méthodologie de collecte des données pour les valeurs indiquées, par exemple les méthodes d'estimation (le cas échéant), et l'intitulé des sources d'origine (enquêtes, dossiers administratifs...).



Section: DECHETS

Pays : _____

Institution : _____

Tableau R3: Gestion des déchets municipaux

Si la valeur passe au rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Ligne	Catégorie	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Quantité totale de déchets municipaux produits	1000 t																						
2	Déchets municipaux collectés des ménages	1000 t																						
3	Déchets municipaux collectés d'autres sources	1000 t																						
4	Quantité totale de déchets municipaux collectés (=2+3)	1000 t																						
5	Déchets municipaux importés pour traitement/élimination	1000 t																						
6	Déchets municipaux exportés pour traitement/élimination	1000 t																						
7	Déchets municipaux gérés dans le pays (=4+5-6)	1000 t																						
8	dont : Recyclés	1000 t																						
9	Compostés	1000 t																						
10	Incinération	1000 t																						
11	dont : avec récupération de l'énergie	1000 t																						
12	Mis en décharge	1000 t																						
13	dont : décharge contrôlée	1000 t																						
14	Autres (veuillez préciser dans les commentaires)	1000 t																						
15	Population totale desservie par les services municipaux d'enlèvement des déchets	%																						
16	Population urbaine desservie par les services municipaux d'enlèvement des déchets	%																						
17	Population rurale desservie par les services municipaux d'enlèvement des déchets	%																						

Notes:

- Si les données demandées ne sont pas disponibles, laisser la cellule vide. Si la variable demandée n'est pas applicable à votre pays (le phénomène n'a pas de pertinence), ou si la valeur est inférieure à la moitié de l'unité de mesure, indiquer « 0 » dans la cellule.
- Prière de fournir dans la section des Notes sous le tableau, des informations sur la source et la méthodologie de collecte des données pour les valeurs indiquées, par exemple les méthodes d'estimation (le cas échéant), et l'intitulé des sources d'origine (enquêtes, dossiers administratifs...).

Section: DÉCHETS

Pays : _____ Institution : _____

Tableau R4: Composition des déchets municipaux

Si la valeur passe au rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Ligne	Catégorie	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Papiers et cartons	%																						
2	Textiles	%																						
3	Matières plastiques	%																						
4	Verre	%																						
5	Métaux	%																						
6	Autres déchets inorganiques	%																						
7	Matières organiques	%																						
8	dont : déchets alimentaires et de jardin	%																						
9	TOTAL	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Notes:

- Si les données demandées ne sont pas disponibles, laisser la cellule vide. Si la variable demandée n'est pas applicable à votre pays (le phénomène n'a pas de pertinence), ou si la valeur est inférieure à la moitié de l'unité de mesure, indiquer « 0 » dans la cellule.
- Prière de fournir dans la section des Notes sous le tableau, des informations sur la source et la méthodologie de collecte des données pour les valeurs indiquées, par exemple les méthodes d'estimation (le cas échéant), et l'intitulé des sources d'origine (enquêtes, dossiers administratifs...).

Section: DÉCHETS

Pays : _____

Institution : _____

NOM DE
LA VILLE: _____

Tableau R5: Gestion des déchets municipaux – données par agglomération

Si la valeur passe au rouge, veuillez vérifier s'il n'y a aucune erreur.

Ligne	Catégorie	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Population totale de la ville	1 000 habitants																						
2	Quantité totale de déchets municipaux produits	1000 t																						
3	Pourcentage de la population de la ville desservie par la collecte des déchets municipaux	%																						
4	Déchets municipaux collectés auprès des ménages	1000 t																						
5	Déchets municipaux collectés d'autre origine	1000 t																						
6	Quantité totale de déchets municipaux collectés (4+5)	1000 t																						
7	dont : Recyclés	1000 t																						
8	Compostés	1000 t																						
9	Incinération	1000 t																						
10	dont : avec récupération de l'énergie	1000 t																						
11	Mis en décharge	1000 t																						
12	dont : décharge contrôlée	1000 t																						
13	Autres (veuillez préciser dans les commentaires)	1000 t																						

Notes:

- Il est demandé aux pays de bien vouloir communiquer les données pour les agglomérations les plus peuplées du pays. Copier le tableau si des données peuvent être communiquées pour d'autres agglomérations.
- **Si les données demandées ne sont pas disponibles, laisser la cellule vide. Si la variable demandée n'est pas applicable à votre pays (le phénomène n'a pas de pertinence), ou si la valeur est inférieure à la moitié de l'unité de mesure, indiquer « 0 » dans la cellule.**
- Prière de fournir dans la section des Notes sous le tableau, des informations sur la source et la méthodologie de collecte des données pour les valeurs indiquées, par exemple les méthodes d'estimation (le cas échéant), et l'intitulé des sources d'origine (enquêtes, dossiers administratifs...).

Section: WASTE

Pays : _____

Institution : _____

Tableau R7: Production de déchets alimentaires

Line	Category	Unit	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Total des déchets alimentaires produits (=2+3+4)	tonnes																						
2	dont : Commerce de détail à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (ISIC 47)	tonnes																						
3	La restauration (ISIC 49-52, 55, 56, 84, 85)	tonnes																						
4	Les ménages	tonnes																						
5	Total des déchets alimentaires produits: parties comestibles (=6+7+8)	tonnes																						
6	dont : Commerce de détail à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (ISIC 47)	tonnes																						
7	La restauration (ISIC 49-52, 55, 56, 84, 85)	tonnes																						
8	Les ménages	tonnes																						

Note:

- Si les données demandées ne sont pas disponibles, laisser la cellule vide. Si la variable demandée n'est pas applicable à votre pays (le phénomène n'a pas de pertinence), ou si la valeur est inférieure à la moitié de l'unité de mesure, indiquer « 0 » dans la cellule.
- Prière de fournir dans la section des Notes sous le tableau, des informations sur la source et la méthodologie de collecte des données pour les valeurs indiquées, par exemple les méthodes d'estimation (le cas échéant), et l'intitulé des sources d'origine (par exemple, analyse de la composition des déchets avec un échantillon de 400, étude de journal avec un échantillon de 200, etc.).

Section: DÉCHETS

Pays : _____

Institution : _____

Tableau R8: Fiche d'informations complémentaires

Prière d'insérer les définitions nationales des termes « déchets », « déchets dangereux », « déchets municipaux » et autres informations complémentaires sur les déchets.

Déchets:

Déchets dangereux:

Déchets municipaux:

Déchets électroniques:

Existe-t-il une stratégie nationale de gestion des déchets électroniques (e-déchets) ? O/N. Si oui, veuillez décrire.

Existe-t-il une politique nationale sur les déchets électroniques (e-déchets) ? O/N. Si oui, veuillez décrire.

Existe-t-il une législation nationale sur les déchets électroniques (e-waste) ? O/N. Si oui, veuillez décrire.

Veuillez indiquer les définitions nationales du gaspillage alimentaire et d'autres informations complémentaires. Veuillez expliquer brièvement la méthodologie utilisée pour collecter les données (analyse de la composition des déchets ou autre méthode), la taille de l'échantillon, etc. Veuillez fournir un lien vers l'étude sur la mesure du gaspillage alimentaire.

Prière d'insérer toutes informations supplémentaires susceptibles d'aider à interpréter les données, telles que méthodes d'enquête, appréciation de qualité des données, etc.

Prière d'exposer toute difficulté rencontrée pour remplir le questionnaire.